

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU SIRS MONTAGNY-EN-VEXIN – PARNES

Réunion du 24 Septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 Septembre à 19 H , s'est réuni le Conseil Syndical dans la salle de la mairie de Montagny-en-Vexin sous la présidence de Loïc TAILLEBREST, Président.

Etaient présents : TAILLEBREST Loïc, GESLAND Sophie, RICHEVAUX Frédéric, CATTET Jean-Luc

Absents excusés : Pascal LAROCHE pouvoir à Frédéric RICHEVAUX, Catherine CROSNIER pouvoir à Loïc TAILLEBREST

Monsieur Jean-Luc CATTET a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 11 Septembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 11 Septembre 2024

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 17 juin 2024
- Compte-rendu des décisions du Président
- Point sur la rentrée scolaire
- Demande d'aide à la préscolarisation – Année scolaire 2024-2025
- Rapport annuel ADTO – SAO
 - Décision modificative de crédits
 - Questions diverses
 -

Nombre de conseillers en exercice : 6

Nombre de présents : 4

Nombre de votants : 6

Le quorum est constaté.

Les membres du conseil syndical, après en avoir pris connaissance, approuvent les termes du procès-verbal du 17 juin 2024. Le Président et le Secrétaire de séance y apposent leur signature.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL SYNDICAL AU PRESIDENT

Monsieur le Président expose à l'assemblée ce qui suit :

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délégation accordée à Monsieur le Président par délibération N°004 du 4 juin 2020
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil syndical les décisions prises par le Président en vertu de cette délégation,

Le Conseil syndical prend acte des décisions suivantes :

Aucune décision

Monsieur le Président fait le point sur la rentrée scolaire. L'effectif est de 116 élèves.

Tous les enseignants sont présents ou remplacés.

DEL 2024-2409-001

Monsieur Taillebrest expose la nécessité de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour la préscolarisation en milieu rural pour l'année scolaire 2024-2025 ; Après en avoir délibéré, le Conseil syndical passe au vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 6

La délibération est adoptée.

DEL 2024-24-09-002

Monsieur le Président expose la nécessité de délibérer sur le rapport annuel de l'ADTO-SAO pour l'année 2023. Ce rapport, adressé aux conseillers syndicaux, présente les activités de la société et précise l'interaction du Syndicat Scolaire dans son fonctionnement durant l'année.

Monsieur le Président soumet ce rapport à l'approbation des conseillers syndicaux.

Un vote a lieu.

Abstention : 0

contre : 0

Pour : 6

La délibération est adoptée.

DEL 2024-24-09-003

Monsieur le Président propose la Décision modificative de credits N°1, comme suit :

Fonctionnement

D 6288 - 10.00 €

D 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs 10.00 €

Un vote a lieu.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 6

La délibération est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 18.

Délibérations incluses DEL 20242409001 à DEL 20242409003.

Le Secrétaire de séance

Jean-Luc CATTET



Le Président

Loïc TAILLEBREST

